

PROCES - VERBAL

**SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze et le douze février, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Pierre GUILLAUME, qui ouvre la séance du Conseil Municipal à 18 heures 05 et procède ensuite à l'appel des membres présents.

Présents

C. GIANNARELLI, G. LARROCHE, MA CAILLOL, M. STRAUDO, M. LISSONNET, H. CASIMIR, M. DELAGARDE, R. SCHACRE, Adjoints au maire, J. LEVEQUE, A. INTERNICOLA, M. MOUREN, J. STALLONE, JL BOURRILLON, L. PRAUD, S. RAMOUSSE, S. GARCIA; J. VILOT, A. EGEA, C. LUCCHINI, J. SIMEON, M. BERNARDO, B. PELOFFY, JM MAZENQ, G. AUTECHAUD, Conseillers municipaux.

Procurations

D. DE SIO donne procuration à H. CASIMIR,
P. DUCROS donne procuration à M. STRAUDO,
W. MARCONNET donne procuration à JP GUILLAUME,
C. CLISSON donne procuration à MA CAILLOL,
G. MICHELAS donne procuration à C. LUCCHINI,

Absents

O. GOIRAND, I. RAYMOND, A. VENTERELLI.

Conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de recourir au scrutin public pour la désignation du secrétaire de séance.

MME S. GARCIA est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur PECHEVY, Directeur Général des Services, Monsieur LE RUDULIER, Directeur de Cabinet, Monsieur MARSAULT, Directeur des Services Techniques et Mme KOSKAS, Responsable du service des Finances, assistent aux travaux de l'assemblée.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2013

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2013 EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE AVEC 30 VOIX POUR.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1 : COMPTE RENDU DES DECISIONS

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Les dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22.

Ce compte rendu peut être soit présenté oralement par le maire, soit prendre la forme d'un relevé des décisions distribué aux conseillers.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis la dernière liste arrêté et présentée au dernier Conseil, en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Maire par délibération n°09146 du 17 décembre 2009.

1. Affaires Générales		
N°	OBJET	Montant € TTC
13248	Réalisation d'un bilan de compétences (GRETA Est Etang de Berre)	1 650,00 €
13250	Formation permis de conduire moto pour 2 agents de la PM (E.C.F.)	1 276,00 €
13255	Maintenance du logiciel Municipol pour la police municipale (LOGITUD SOLUTION)	778,50 € annuel
13257	Avenant n° 1 transfert du contrat de maintenance du logiciel de stratégie financière de SAGE à SALVIA DEVELOPPEMENT	0,00 €
13260	Convention simplifiée de formation professionnelle continue Domaine Transport (FORGET FORMATION)	1 196,00 €
13261	Location machine mise sous enveloppes DI 200 (PITNEY BOWES)	1219,92 €/an
13271	Fourniture de carburants par cartes accréditives et en vrac pour les véhicules et engins du parc automobile municipal - Lot 1 - Fourniture de gasoil, super, sans plomb et additif poids lourds	sans mini sans maxi
13272	Fourniture de carburants par cartes accréditives et en vrac pour les véhicules et engins du parc automobile municipal - Lot 2 - Fourniture de gaz pétrole liquéfié (GPL) par cartes accréditives	sans mini sans maxi
13273	Fourniture de carburants par cartes accréditives et en vrac pour les véhicules et engins du parc automobile municipal - Lot 3 - Fourniture de gasoil non routier (GNR) livré en vrac	sans mini sans maxi
13274	Fourniture de carburants par cartes accréditives et en vrac pour les véhicules et engins du parc automobile municipal - Lot 4 - Fourniture de carburant de synthèse pour engins de motoculture livré conditionné	sans mini sans maxi
13278	Avenant N° 2 au marché de services de gardiennage et de surveillance des bâtiments communaux - Prolongation du marché jusqu'au 30 novembre 2013 (MD2 Groupements)	s.o.
13283	Avenant au contrat de prévoyance collective "maintien de salaire"	gratuit
13292	Services de gardiennage, surveillance et prestations de missions SSIAP - Lot 1 - Services de gardiennage et de surveillance des bâtiments communaux et des manifestations (GP2S)	maxi 30 000 €
13293	Prestations médecine professionnelle et préventive (CDG13)	65€ par agent
13297	Assurances - Lot 1 - Dommages aux biens franchise 750 € (GROUPAMA Méditerranée)	14 090,45 €
13298	Assurances - Lot 2 - Responsabilité civile sans franchise (SMACL)	12 753,00 €
13299	Assurances - Lot 3 - Protection juridique des agents, des élus et de la collectivité (SMACL)	2 020,86 €
13300	Assurances - Lot 4 - Flotte automobile et auto-mission avec franchises 250 € pour les VL et 500 € pour les 3T5 (SMACL)	44 654,70 €
13305	Formation reconnaissance, tri, manipulation des déchets dangereux des ménages (OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU)	4 712,24 €
13307	Mission d'assistance financière (BST CONSULTANT)	Maxi sur 3 ans 22 724 €
13314	Formation recyclage CACES engins de chantiers (FORGET FORMATION)	2 033,20 €
13316	Services de gardiennage, surveillance et prestations de missions SSIAP - Lot2 - Prestations de missions SSIAP (SARL ATHEYNA INTERVENTION)	maxi 80 000 €
13318	Formation recyclage CACES chariots élévateurs (FORGET FORMATION)	621,92 €
13319	Formation recyclage CACES nacelles/PEMP (FORGET FORMATION)	615,94 €
13320	Prestations de contre-visite médicale (D.S. Services Groupe SOFAXIS)	179,40 € par contre-visite et 17,94 € par convocation
13325	Animation dansante DJ soirée du personnel (M. Arnaud PISAPIA)	800,00 €
13326	Redevance animation soirée du personnel (SACEM)	150,00 €
13335	Cocktail dinatoire du Nouvel An du personnel municipal (ARBOIS TRAITEUR)	29,50 € par personne

2. Culture		
N°	OBJET	Montant € TTC
13246	Prêt de l'exposition "Héroïc Fantasy" par la Médiathèque Départementale de l'Hérault	Gratuit
13254	Spectacle musical "Solistes et Concertos" (ENSEMBLE A VENTS DU LACYDON"	2 400,00 €
13291	Exposition "Les ailes du serpent" au C.A.M. (Association ARTESENS)	4 870,00 €
13302	Prêt de l'exposition "L'olivier" par la Bibliothèque Départementale de Prêt	gratuit
13304	Séance de contes "Terre de mort" à la médiathèque (Compagnie Graines de contes)	300,00 €
13321	Spectacle "MESSMER" au C.A.M. (Les PRODUCTIONS FASCINANTES)	20 572,50 €
13322	Redevance spectacle "MESSMER" (SACEM)	1 500,00 €
13323	Musi'Cam "Caminos" (ASSOCIATION OJL/PORTAIL COUCOU)	1 050,00 €
13324	Redevance Musi'cam "Caminos" (SACEM)	150,00 €
13327	Musi'Cam "Zinc Brass" (ASSOCIATION FANS DE ZINQ)	1 200,00 €
13328	Redevance Musi'Cam "Zinc Brass" (SACEM)	150,00 €
13329	Fête de la musique orchestre "Welcome Orchestra" (JAZZ-UP)	5 000,00 €
13330	Redevance Fête de la musique orchestre "Welcome Orchestra" (SACEM)	600,00 €
13336	Spectacle "Vacancesdemerde.com" (ASP MISTRAL)	3 750,00 €
13337	Redevance spectacle "Vacancesdemerde.com" (SACEM)	500,00 €
13338	Redevance spectacle "Vacancesdemerde.com" (SACD)	500,00 €
13340	spectacle "Festivali's" (ASP MISTRAL)	45 000,00 €
13341	Redevance spectacle "Festivali's" (SACEM)	4 000,00 €
13342	Spectacle Orchestre Orphéa pour les Festinatic's (Cavalier de liberté Production)	5 359,40 €
13343	Redevance spectacle Orchestre Orphéa (SACEM)	1 500,00 €
3. Enfance - Jeunesse		
N°	OBJET	Montant € TTC
13253	Stages de cuisine pour les enfants du Mas et du Maset (atelier culinaire la pomme d'amour) : Un stage de 5 demi-journées pendant les vacances d'avril pour 12 enfants de 06 à 17 ans, et 13 séances de 2 heures le soir (lundi, mardi ou vendredi) pour 12 enfants de 06 à 17 ans (dont 4 séances en janvier ; dates à venir : 24,25 et 28 mars 2014).	4 000,00 €
13256	Intervention d'une psychologue auprès du personnel des services de la petite enfance année 2014 (Mme Véronique RESSEQUIER)	9 856,00 €
13270	Ferme pédagogique (M. BONET Jean-Louis)	350,00 €
13287	Prêt d'un raconte-tapis par la Bibliothèque Départementale de Prêt "L'ogre Baborco"	gratuit
13288	Spectacle "L'étoile du solstice" pour enfants à la bibliothèque	300,00 €
13306	Spectacle de Noël pour les enfants de la crèche (ASSOCIATION ZITA LA NUIT)	1 139,00 €
13331	Séjours enfants du Maset à Saint Raphael (UFCV) - 40 enfants de 06 à 12 ans et 7 accompagnateurs	15 471,50 €
13332	Séjours enfants du Mas à Saint Raphael (UFCV) - 15 enfants de 12 à 17 ans et 3 accompagnateurs	4 673,50 €
13339	Intervention d'une plasticienne pour développer la psychomotricité de l'enfant année 2014 (Mme Sylvie LACOUR)	5 814,00 €
4. Festivités		
N°	OBJET	Montant € TTC
13262	Redevance spectacle Tournée des chants de Noël Partenariat CG "Noël Gitans"(SACEM)	200,00 €
13263	Spectacle Kid manoir "La comédie musicale fantastique" (DOUBLE D PRODUCTION)	12 751,50 €
13265	Redevance spectacle Kid Manoir "La comédie musicale fantastique" (SACD)	1 500,00 €
13266	Animations 2 peluches géantes + Père Noël - Marché de Noël (Artistes &Events "Dream show)	1 417,75 €
13267	Goûters de Noël (LES DELICES)	6 255,00 €

13290	Animation atelier maquillage et sculpteur de ballons pour la bourse de Noël (ARTPAILLETTE)	500,00 €
13296	Location de chapiteaux pour le marché de Noël (ABRISOLEIL RECEPTION)	7 714,20 €
6. Travaux - Matériel - Entretien - Maintenance		
N°	OBJET	Montant € TTC
13269	Avenant N°4 Gestion, exploitation et modernisation de l'éclairage public et des installations annexes	11 960,00 €
13281	Réalisation et mise en place d'un système de vidéo protection sur le territoire de la commune (INEO INFRACOM)	sans mini sans maxi
13289	Maintenance logiciel de mise à jour du SIG (ESRI)	3 133,52 €
13301	Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux forestiers en 2014 (Office National des Forêts)	2 511,60 €
13308	Travaux de réfection des façades principales du C.A.M. (AS DU BATIMENT)	99 239,89 €
13309	Travaux de remplacement du calorifuge et des tôles de protection aéroulque du C.A.M. (TRAVISOL S.A.S.)	52 551,04 €
13333	Avenant N° 1 au marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie, d'alarme incendie et de désenfumage (SPIE SUD-EST)	Gratuit
13334	Acquisition de logiciels bureautiques (SIENER INFORMATIQUE)	19 248,42 €
7. Vie Associative		
N°	OBJET	Montant € TTC
13275	Convention de mise à disposition du Centre d'Animation Municipal avec l'association Atlas les 26,27, 28 novembre et le 4 décembre pour ses répétitions et son gala de Noël.	gratuit
13276	Convention d'Animation avec l'association Coupo Santo pour la crèche vivante du 15 décembre au Centre d'Animation Municipal.	gratuit
13277	Convention de mise à disposition du Centre d' Animation Municipal avec l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour le loto du 21 décembre.	27,50 €
13279	Convention de mise à disposition du Centre d'Animation Municipal avec l'association Atlas pour des ateliers de théâtre les 7, 14 janvier, 4 février, 11 mars, 1er avril, 6 et 13 mai 2014.	gratuit
13280	Convention de mise à disposition du Centre d'Animation Municipal avec l'association Atlas pour un stage de claquettes irlandaises les 23 et 24 novembre	44,00 €
13282	Convention de mise à disposition du Centre d'Animation Municipal avec l'association du football Rognac pour son loto du 19 janvier 2014.	154,00 €
13284	Convention de mise à disposition du Centre d'Animation Municipal avec l'association des Pieds Noirs pour leur loto du 12 janvier.	209,00 €
13285	Convention de mise à disposition d'un studio du Centre d'animation Municipal avec l'association Ashkala 381 le 1er décembre pour une répétition de spectacle.	gratuit
13286	Convention de mise à disposition du Centre d'Animation Municipal avec l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour le repas de la Sainte Barbe du 4 janvier 2014.	264,00 €
13294	Convention d'animation avec l'association Top dance pour un spectacle au Centre d'Animation Municipal le 5 décembre au profit du téléthon.	Gratuit
13295	Convention d'animation avec le COS du personnel de la ville de Rognac pour le Noël de leurs enfants le 17 décembre 2013 au Centre d'Animation Municipal.	Gratuit
13303	Convention d'animation du Centre d'Animation Municipal pour une répétition de la crèche de Noël de Coupo Santo le 12 décembre.	gratuit
13310	Convention de mise à disposition pour la location du Centre d' Animation Municipal pour le loto de Bien-être et Passions le 5 janvier 2014.	132,00 €

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

▷ De prendre acte des décisions ci-dessus énumérées.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

COMMANDE PUBLIQUE

2 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 relatif au relèvement de certains seuils du code des marchés publics a fixé :

- pour les marchés de fournitures et de services, le seuil à 207 000 euros hors taxes, en deçà duquel les procédures adaptées pourront être utilisées. Au-delà de ce seuil c'est la commission d'appel d'offres qui est compétente.
- pour les marchés de travaux, le seuil à 5 186 000 euros hors taxes, en deçà duquel les procédures adaptées pourront être utilisées. Au-delà de ce seuil c'est la commission d'appel d'offres qui est compétente

En conséquence, le règlement interne de la commande publique nécessite d'être révisé.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ De modifier la délibération n°09124 du 17 décembre 2009 portant règlement interne de la commande publique,
- ▷ De modifier la délibération n°10033 du 14 avril 2010 modifiant le règlement interne de la commande publique,
- ▷ De modifier la délibération n°12021 du 12 avril 2012 modifiant le règlement interne de la commande publique,
- ▷ De préciser que la commission interne des marchés publics devra être consultée à partir du seuil de 90 000 euros H.T et jusqu'à 207 000 euros H.T. pour les marchés de fournitures et de services, et, à partir de 90 000 euros H.T. et jusqu'à 5 186 000 euros H.T. pour les marchés de travaux,
- ▷ De dire que cette modification est applicable à compter du 1^{er} janvier 2014.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ AVEC 30 VOIX POUR.

FINANCES LOCALES

3 : BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le compte Administratif n'ayant pas été voté, le Budget Primitif 2014 n'intègre pas le résultat antérieur ni les reports de la section d'investissement de l'année 2013. Ceux-ci seront votés lors du budget supplémentaire.

Le budget primitif a été élaboré dans un souci de maîtrise des dépenses.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

<i>Section de fonctionnement</i>	17 545 767,32 €
<i>Section d'investissement</i>	1 313 105,32 €

I – EPARGNE PREVISIONNELLE

	BP 2013	BP 2014	2013/2014
Recettes réelles de fonctionnement	17 719 693,00 €	17 515 767,32 €	-1,15%
Dépenses réelles de fonctionnement	16 842 535,00 €	16 964 344,00 €	0,72%
EPARGNE BRUTE	877 158,00 €	551 423,32 €	-37,14%
Remboursement capital dette	0,00 €	0,00 €	
EPARGNE NETTE	877 158,00 €	551 423,32 €	-37,14%

L'épargne nette prévisionnelle diminue compte tenu de la baisse des recettes.

II – RESULTAT PREVISIONNEL A AFFECTER

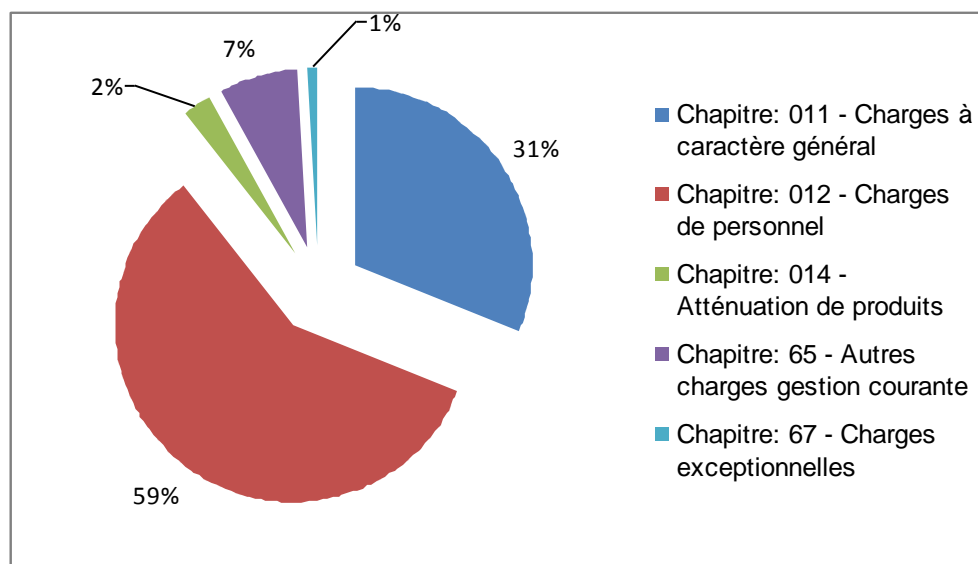
Le résultat prévisionnel à affecter pour 2014, sera défini après le vote du CA 2013 dans le cadre du budget supplémentaire 2014.

III – SECTION DE FONCTIONNEMENT

STRUCTURE DES DEPENSES

Imputation	BP 2013	BP 2014	2013/2014
Dépenses réelles	16 842 535,03 €	16 964 344,00 €	0,72%
Chapitre: 011 - Charges à caractère général	5 088 677,00 €	5 243 685,00 €	3,05%
Chapitre: 012 - Charges de personnel	9 876 514,00 €	9 900 006,00 €	0,24%
Chapitre: 014 - Atténuation de produits	122 022,00 €	392 000,00 €	221,25%
Chapitre: 65 - Autres charges gestion courante	1 186 280,00 €	1 230 439,00 €	3,72%
Chapitre: 66 - Charges financières	4 000,00 €	0,00 €	-100,00%
Chapitre: 67 - Charges exceptionnelles	126 000,00 €	150 900,00 €	19,76%
Dépenses imprévues	439 042,03 €	47 314,00 €	-89,22%
Ecritures d'ordre	1 616 551,79 €	581 423,32 €	-64,03%
Amortissement	575 736,00 €	581 423,32 €	0,99%
Virement à la section d'investissement	1 040 815,79 €	0,00 €	-100,00%
Dépenses totales de l'exercice	18 459 086,82 €	17 545 767,32 €	-4,95%

REPARTITION PREVISIONNELLE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2014



ANALYSE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

BP 2013 : 5 088 677,00 €

BP 2014 : 5 243 685,00 €

Ce chapitre concerne essentiellement le budget des services.

La hausse de 3,05 % est essentiellement due à :

- La hausse des taux de TVA,
- La mise en place de nouveaux marchés relatifs à l'hygiène et sécurité des bâtiments communaux,
- La mise en place d'un nouveau marché d'assurance.

CHARGES DE PERSONNEL

BP 2013 : 9 876 514,00 €

BP 2014 : 9 900 006,00 €

Les dépenses de personnel se stabilisent par rapport au BP de l'année dernière.

ATTENUATION DE PRODUITS

BP 2013 : 122 022,00 €

BP 2014 : 392 000,00 €

Ce poste concerne la majoration au titre de l'article 55 de la loi sur la solidarité (240K€) ainsi que l'article L2336-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui concerne le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (152K€).

CHARGES DE GESTION COURANTE

BP 2013 : 1 186 280,00 €

BP 2014 : 1 230 439,00 €

Ce chapitre est en légère hausse. Il concerne essentiellement l'augmentation de la subvention au CCAS et la nouvelle cotisation de sécurité sociale-part patronale mise en place sur les indemnités des élus.

En annexe du présent rapport se trouve la liste des subventions accordées aux associations qu'il conviendra de voter en même temps que le vote du budget. Celles-ci restent stables.

Les subventions supérieures à 23 000 € feront quant à elles l'objet d'un rapport séparé.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

BP 2013 : 126 000,00 €

BP 2014 : 150 900,00 €

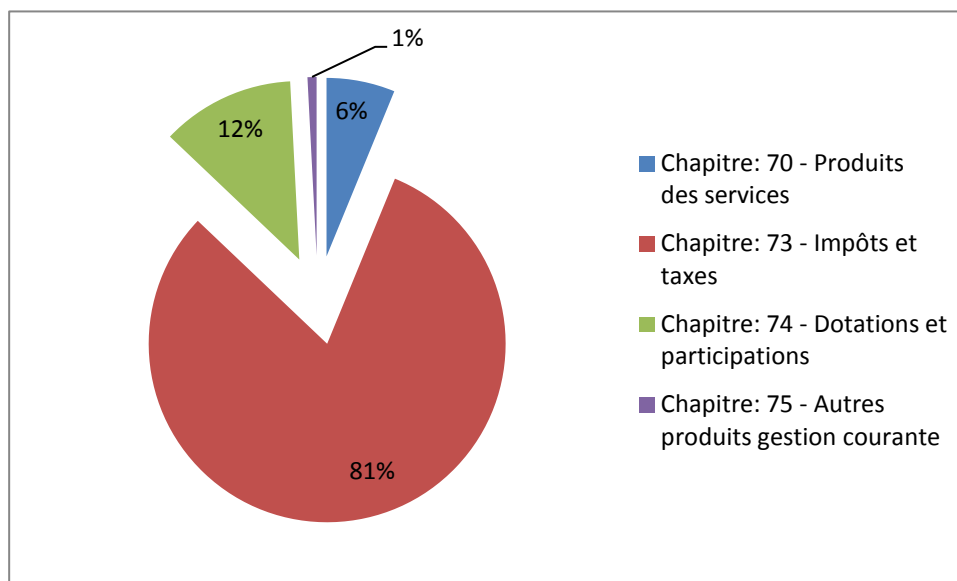
Ce chapitre concerne des charges exceptionnelles : sinistres, subventions exceptionnels, titres annulés. Elles sont par nature fluctuantes et sont ajustées pendant l'année.

STRUCTURE DES RECETTES

Imputation	BP 2013	BP 2014	2013/2014
Recettes réelles	17 719 693,00 €	17 515 767,32 €	-1,15%
Chapitre: 70 - Produits des services	1 094 888,00 €	1 021 623,00 €	-6,69%
Chapitre: 73 - Impôts et taxes	14 285 729,00 €	14 140 391,00 €	-1,02%
Chapitre: 74 - Dotations et participations	2 133 676,00 €	2 137 754,00 €	0,19%
Chapitre: 75 - Autres produits gestion courante	144 700,00 €	130 300,00 €	-9,95%
Chapitre: 013 - Atténuation de charges	39 000,00 €	64 000,00 €	64,10%
Chapitre: 76 - Produits financiers	200,00 €	199,32 €	-0,34%
Chapitre: 77 - Produits exceptionnels	21 500,00 €	21 500,00 €	0,00%
Ecritures d'ordre	90 000,00 €	30 000,00 €	-66,67%
Travaux en régie	90 000,00 €	30 000,00 €	-66,67%
Total recettes exercice	17 809 693,00 €	17 545 767,32 €	-1,48%
Excédent antérieur	649 392,82 €	0,00 €	-100,00%
Recettes totales	18 459 085,82 €	17 545 767,32 €	-4,95%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en légère diminution. La baisse s'explique par la diminution des concours de l'état en 2014, qui se poursuivra en 2015 : 1,5 Mds en 2014 ; 1,5Mds en 2015. Les allocations compensatrices diminuent de 10,2 %.

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



ANALYSE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS DES SERVICES

BP 2013 : 1 094 888,00 €

BP 2014 : 1 021 623,00 €

Les recettes de ce chapitre concernent principalement les produits des services municipaux : petite enfance, jeunesse, périscolaire, cantine.

IMPOTS et TAXES

BP 2013 : 14 285 729,00 €

BP 2014 : 14 140 391,00 €

Les recettes de ce chapitre concernent les impôts et taxes. La diminution s'explique par une absence d'information concernant le versement d'une dotation de solidarité communautaire non inscrite de ce fait. Les autres recettes fiscales sont stables.

DOTATIONS

BP 2013 : 2 133 676,00 €

BP 2014 : 2 137 754,00 €

Les dotations de l'état subissent une baisse récurrente. Elle est évaluée cette année à - 6% de la part dotation de garantie.

LES AUTRES PRODUITS

- Autres produits de gestion courante (75) :

BP 2013 : 144 700,00 €

BP 2014 : 130 300,00 €

Ils correspondent à diverses redevances, et aux loyers des immeubles municipaux.

Ce chapitre est en baisse de 9,95 %, du fait des recettes des charges locatives en diminution.

- Autres produits financiers (76) :

BP 2013 : 200,00 €

BP 2014 : 199,32 €

Ce chapitre concerne notamment les intérêts des parts sociales versés par la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole.

- Produits exceptionnels :

BP 2013 : 21 500,00 €

BP 2014 : 21 500,00€

Ces recettes sont aléatoires et proviennent principalement des remboursements de sinistres. Elles sont ajustées en cours d'année.

- Atténuation de charges (013) :

BP 2013 : 39 000,00 €

BP 2014 : 64 000,00 €

Les recettes sont générées par le remboursement sécurité sociale et SOFCAP pour le personnel en maladie ou accident du travail.

Ce poste augmente en raison des nombreux congés en longue maladie.

IV – SECTION D'INVESTISSEMENT

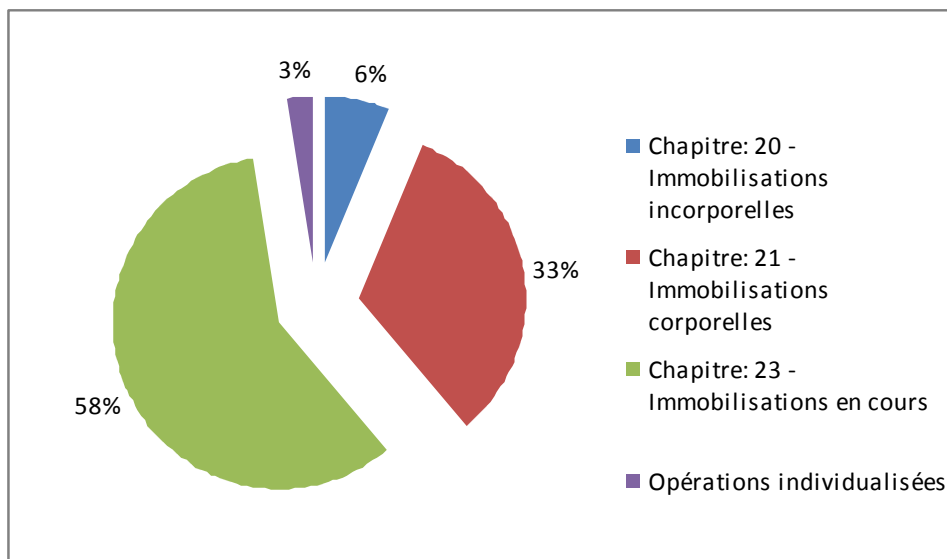
STRUCTURE DES DEPENSES

Imputation	BP 2013	BP 2014	Variation
Total dépenses réelles	12 456 940,72 €	1 293 105,32 €	-89,62%
Chapitre 010 - Stocks	0,00 €	0,00 €	
Chapitre: 16 - Remboursement de caution	5 000,00 €	3 000,00 €	-40,00%
Chapitre 204 : Subvention d'équipement	0,00 €	0,00 €	
Chapitre: 20 - Immobilisations incorporelles	327 586,76 €	80 000,00 €	-75,58%
Chapitre: 21 - Immobilisations corporelles	1 305 489,44 €	420 805,32 €	-67,77%
Chapitre: 23 - Immobilisations en cours	2 847 472,49 €	756 300,00 €	-73,44%
Opérations individualisées	7 734 615,28 €	33 000,00 €	-99,57%
Chapitre: 27 - Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	
Chapitre: 020 - Dépenses imprévues	236 776,75 €	0,00 €	-100,00%
Total écritures d'ordre	90 000,00 €	30 000,00 €	-66,67%
Travaux régie	90 000,00 €	30 000,00 €	-66,67%
Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	
Déficit antérieur	0,00 €	0,00 €	
Dépenses totales	12 546 940,72 €	1 323 105,32 €	-89,45%

Les dépenses d'investissement sont en baisse de 89,45 %.

Les crédits inscrits ne tiennent pas compte des crédits de report qui seront inscrits lors du vote du budget supplémentaire 2014, ce qui fausse la pertinence de la comparaison année par année.

REPARTITION DES DEPENSES



Les dépenses d'équipement sont distinguées en :

- dépenses non individualisées,
- opérations.

Les dépenses nouvelles s'élèvent à 344 000,00 €. Elles concernent outre les dépenses d'investissements générales (études générales, équipements divers) :

- ▷ Les travaux de voiries : rue Paul Verlaine (réseau pluvial) ; maternelle Kraemer (mur de soutènement dans la cours),
- ▷ Requalification des Espaces verts : avenue de la Plantade (devant le collège), Maternelle Pagnol (création d'une aire de jeux dans la cour de l'école)
- ▷ Les travaux d'éclairages publics,
- ▷ Les travaux à l'école Maternelle des jardins
- ▷ Les travaux dans les bâtiments communaux : CCAS, Maison de la Petite Enfance, Centre de Loisirs La Plantade.

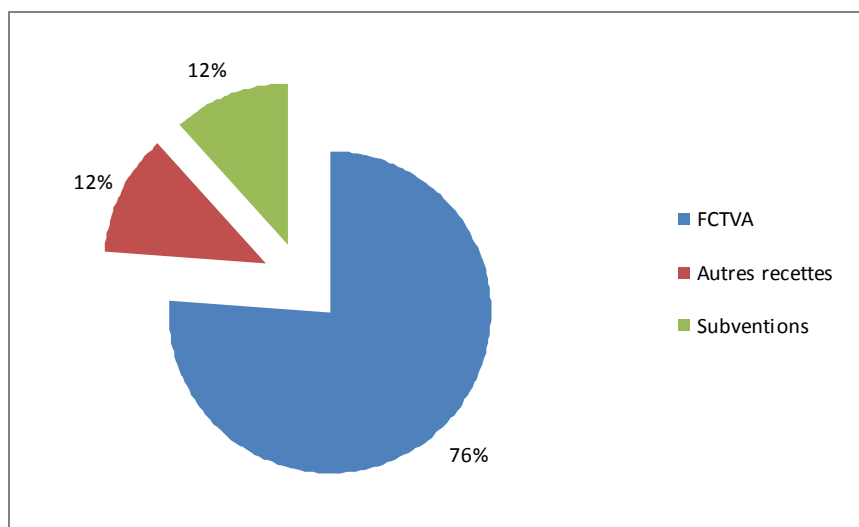
FINANCEMENT

STRUCTURE DES RECETTES

Imputation	BP 2013	BP 2014	Variation
Totales recettes réelles	9 298 720,85 €	741 682,00 €	-92,02%
Dotation	5 594 767,00 €	641 302,00 €	-88,54%
Subventions	2 898 953,85 €	97 380,00 €	-96,64%
Emprunt et caution	5 000,00 €	3 000,00 €	-40,00%
Remboursement prêt budget annexe cimetière	0,00 €	0,00 €	0 %
Produits de cessions	800 000,00 €	0,00 €	-100,00%
Total écritures d'ordre	1 616 550,79 €	581 423,32€	-64,03%
Amortissement	575 736,00 €	581 423,32 €	0,99%
Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	
Virement de la section de fonctionnement	1 040 814,79 €	0,00 €	-100,00%
Excédent antérieur	1 631 669,08 €	0,00 €	-100,00%
Recettes totales	12 546 940,72 €	1 323 105,32 €	-89,45%

Les recettes réelles sont en baisse de 92,02 %. Les crédits inscrits ne tiennent pas compte des crédits de report et du virement de la section de fonctionnement qui seront inscrits lors du vote du budget supplémentaire 2014, ce qui fausse également la pertinence de la comparaison année par année.

REPARTITION DES RECETTES



Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 5 février 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

▷ D'adopter le budget primitif 2014 au niveau du chapitre dans les conditions du tableau ci-joint.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 4 ABSTENTIONS (J. VIOLOT + A. EGEA + G. MICHELAS PROC C. LUCCHINI + C. LUCCHINI) ET 26 VOIX POUR.

4 : BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le budget annexe des pompes funèbres relève du plan comptable M4 puisque la commercialisation des caveaux est assujettie à la TVA. Il a la particularité d'être voté en hors taxe.

Le compte administratif n'ayant pas été voté, le budget primitif 2014 n'intègre pas le résultat antérieur.

Le budget présenté est équilibré en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement	33 556,00 €
Section d'investissement	27 508,00 €

I. FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent à **33 556 €** et se décomposent en quatre postes :

- L'écriture comptable d'ordre relative à la prise en compte du stock des caveaux au 1er janvier de l'année 2014,
- Des travaux prévisionnels,
- Des titres annulés,
- Un virement de la section de fonctionnement.

Les recettes s'équilibrent du même montant et se décomposent ainsi :

- Le produit de la vente des caveaux,
- L'écriture comptable d'ordre relative à la prise en compte du stock des caveaux au 31 décembre 2014.

II. INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **27 508 €** et concernent :

- L'écriture comptable relative à la prise en compte du stock prévisionnel de fin d'année 2014.

Les recettes d'investissement s'équilibrent du même montant par :

- L'écriture comptable relative à la prise en compte du stock au 1er janvier 2014,
- Le virement issu de la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 5 février 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'adopter le budget primitif annexe des pompes funèbres 2014.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ AVEC 30 VOIX POUR.

5 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le vote des taux d'imposition concerne les trois taxes suivantes : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Aucune augmentation de la pression fiscale n'est nécessaire pour financer les actions inscrites au budget primitif 2014. |

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 5 février 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ De reconduire pour l'année 2014, les taux de l'année 2013 répartis de la façon suivante :

TAXE	Taux 2013	Taux 2014
TH	9,88 %	9,88 %
TFPB	25,63 %	25,63 %
TFPNB	20,22 %	20,22 %

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ AVEC 30 VOIX POUR.

6 : PARTICIPATION 2014 – MISSION LOCALE EST – ETANG DE BERRE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

La commune de Rognac adhère à la Mission Locale Est Etang de Berre, partenaire privilégié pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans.

La mission locale vient de notifier à la ville le montant de la participation communale prévisionnelle pour l'année 2014 qui s'élève à 22 507 € (pour information la participation pour 2013 a été de : 21 641 €).

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 5 février 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la participation communale prévisionnelle pour l'année 2014 à la Mission locale Est Etang de Berre pour un montant s'élevant à 22 507 €,
- ▷ De dire que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ AVEC 30 VOIX POUR.

**7 : VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUPERIEURES A 23 000 €
AUX ASSOCIATIONS LOCALES - ANNEE 2014**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Comme le permet désormais la comptabilité publique depuis la réforme de la M 14, il a été voté, lors de l'examen du budget primitif, les subventions aux associations inférieures à 23 000 €.

Comme chaque année, il convient de procéder au vote des subventions supérieures à 23 000 € pour le fonctionnement des associations locales.

Par ailleurs, des subventions exceptionnelles doivent être votées lors de cette séance du Conseil Municipal pour permettre la mise en œuvre de projets locaux.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 5 février 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

▷ D'approuver les subventions supérieures à 23 000 €, comme suit :

Elles concernent six associations :

- Le Cercle Nautique de Rognac : 31 500 €.
- Rognac Natation : 49 053,50 €
- COS : 60 000 €
- ASR FOOTBALL : 74 000 €
- ASR GYM TRAMPO : 31 827 €
- ASR BASKET : 52 500 €

▷ De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE AVEC 30 VOIX POUR.

**8 : VOTE DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
AUX ASSOCIATIONS LOCALES – ANNEE 2014**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Comme le permet désormais la comptabilité publique depuis la réforme de la M 14, il a été voté, lors de l'examen du budget primitif, les subventions aux associations inférieures à 23 000,00 €.

Comme chaque année, les subventions exceptionnelles doivent être votées lors de cette séance du Conseil Municipal pour permettre la mise en œuvre de projets locaux.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 5 février 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

▷ D'approuver les subventions exceptionnelles comme suit :

- Semelles usées (course des falaises de Rognac) : 4 000 €
- Cercle Nautique de Rognac (Activités scolaires) : 20 800 €
- Comité de Jumelage (40^{ème} Anniversaire) : 25 750 €
- Coupo Santo (Crèche vivante) : 1 250 €
- Ensemble à vents du Lacydon (Projets culturels) : 1 500 €
- Les Peintres du vieux moulin (Soutien pour 3 projets) : 1 050 €

▷ De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE AVEC 30 VOIX POUR.

9 : CONVENTION DE FINANCEMENT A.V.E 2014

RAPPORTEUR : M.LE MAIRE

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône contribue au financement des séjours en accueils collectifs de vacances (Printemps-Eté-Toussaint) pour les enfants des familles bénéficiant de l'Aide aux Vacances Enfants (AVE).

Cette participation est déterminée par le quotient familial de la famille et le nombre de jours du séjour. Elle varie entre 3,00 € et 9,00 € par jour et par enfant, sans changement depuis l'année dernière.

La CAF propose à la ville de signer une convention cadre qui précise les modalités de mise en œuvre de sa participation.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver les termes de la convention entre la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône et la commune relative au financement des séjours de vacances, ci-annexée,
- ▷ D'autoriser M. Le Maire à signer la dite convention.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE AVEC 30 VOIX POUR.

10 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAF MARITIME D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LES ALSH MUNICIPAUX

RAPPORTEUR : M.LE MAIRE

Dans le cadre de l'accueil d'enfants « ressortissants maritimes » au sein des ALSH municipaux LA PLANTADE et LE MASET pour l'année 2013, il convient d'approuver la convention d'objectifs et de financement de la Caisse Maritime d'allocations familiales de La Rochelle.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil Temporaire ».

Cette dernière est signée pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2013.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la CAF Maritime et les ALSH municipaux, ci-annexée,
- ▷ D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE AVEC 30 VOIX POUR.

ENVIRONNEMENT

11 : AUTORISATION DE MARTELAGE

RAPPORTEUR : M. STRAUDO

Le SIMA lance le marché de travaux relatif à l'éclaircie DFCI prévue dans le Vallon de Malaga à Rognac. Sont concernées par ces travaux, les parcelles communales AX 21, AX 22 et F 198 pour lesquelles la commune a donné son autorisation de réalisation de cette éclaircie DFCI au SIMA.

Les parcelles AX 21 et AX 22 sont déjà éclaircies et, par conséquent, ne nécessitent pas de travaux supplémentaires.

La parcelle F198 doit être éclaircie sur 1,3ha. La délimitation de la zone de travaux a été réalisée.

Il est maintenant nécessaire de réaliser le martelage de cette éclaircie de manière à permettre la publication du marché de travaux DFCI pour réaliser ces travaux avant l'été.

A cet effet, la commune doit délibérer afin d'autoriser l'ONF à procéder pour son compte au martelage de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la nécessité de réaliser l'éclaircie DFCl de la parcelle F198,
- ▷ D'autoriser l'ONF à procéder au martelage correspondant de cette parcelle.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ AVEC 30 VOIX POUR.

DOMAINE ET PATRIMOINE

**12 : VENTE DE LA PARCELLE AI N°150
AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME DJELALI BOUKHLIFA**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Monsieur et Madame Djelali BOUKHLIFA ont sollicité la Commune de Rognac pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AI n°150 située dans le quartier de La Grande Bastide, pour une superficie d'environ 171 m², par courrier du 31/01/2014.

Ainsi les futurs acquéreurs souhaitent ainsi régulariser leur occupation de cette parcelle communale.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette cession.

Le Département France Domaine de la Trésorerie Générale des Bouches-du-Rhône a estimé,

le 16/01/2014, à 32 000 € HT, soit environ 187,10 €/m², la cession de cette emprise foncière.

Il convient de procéder à cette cession par acte notarié.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la vente de la parcelle AI n°150, pour une superficie de 171 m² environ au bénéfice de Monsieur et Madame Djelali BOUKHLIFA pour un prix de 32 000 € net vendeur,
- ▷ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir,
- ▷ De dire que l'acte de mutation ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- ▷ De dire que les recettes correspondantes à la vente seront inscrites au budget communal.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ AVEC 30 VOIX POUR.

13 : VENTE DE LA PARCELLE BO N°11 AU PROFIT DU GROUPE LED 3

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

La ville de Rognac procède à la mise en vente de la parcelle cadastrée BO n°11, sis RD 113, 13340 Rognac, pour une superficie de 5 205 m² et sur laquelle est édiflée une maison d'habitation de 85 m² environ. Le Département France Domaine de la Trésorerie Générale des Bouches-du-Rhône a estimé, le 27 juin 2013, à 210 000 € HT, soit environ 40 €/m², la cession de cette emprise foncière.

La Commune de Rognac a diffusé sur son site Internet un appel à projets le 22 novembre 2013 (voir annexe jointe), cela afin de recueillir des propositions en cohérence avec les activités économiques déjà présentes dans cette zone de Rognac.

Ainsi, dans cet appel à projets, la Ville de Rognac a défini différents critères de sélection (financiers, techniques, environnementaux, architecturaux et urbanistiques, voir le détail en annexe). Les projets devaient être remis complets avant le 6 janvier 2014, en main propre, par courrier ou par mail. Quatre projets ont été déposés dans les délais impartis.

Le premier projet a été reçu par courrier le 26 décembre 2013, il est porté par l'EURL Wolf Développement. Il s'agit de la création d'un parc d'entreprises multimarques et

multifonctionnalités (Automobile, alimentaire, restauration, vêtements et accessoires). Le prix proposé par ce pétitionnaire est de 40 € le m² au maximum soit 208 200 € ce qui est inférieur au prix des Domaines, l'offre est donc irrecevable.

Le deuxième projet a été reçu par courrier le 31 décembre 2013, il est porté par la SARL Moto Payan. Il s'agit du déménagement de l'activité de cette entreprise déjà présente sur la commune (Vente et réparation de motos, scooters et quads). En l'état ce projet doit être corrigé car il reçoit du public dans la zone de danger (pipe-line). Le prix proposé par ce pétitionnaire est de 260 000 €, ce qui est inférieur au prix minimum envisagé par la Ville dans son appel à projets (285 000 €).

Le troisième projet a été reçu par mail le 3 janvier 2014, il est porté par le Groupe Nexity avec sa filiale Ywood Business (construction de commerces et bureaux en bois). Il est constitué par un programme de deux bâtiments avec des commerces en rez-de-chaussée et des bureaux à l'étage.

La servitude pipe-line a été prise en considération et la démarche environnementale est forte (utilisation du bois, mise en place de la RT 2012 moins 10 %). Le prix proposé par ce pétitionnaire est de 280 000 €, ce qui est légèrement inférieur au prix minimum envisagé par la Ville dans son appel à projets (285 000 €).

Le quatrième projet a aussi été reçu par mail le 3 janvier 2014, il est porté par le Groupe LED 3 située à Velaux. Il s'agit d'une société d'éclairage public et d'éclairage d'entreprise (intérieur et extérieur, essentiellement à base de Led). Cet acquéreur souhaite y implanter le siège social de son entreprise et un entrepôt. La démarche environnementale appliquée au projet est une démarche HQE. Les espaces verts sur le terrain seront traités de manière qualitative en prenant en compte les pipe-lines présents. Le projet sera la vitrine du Groupe LED 3 (avec démonstration de ses produits d'éclairage interne et externe) ce qui laisse présager une mise en valeur de l'entrée de notre ville. De plus, l'entreprise envisage de recruter une trentaine de salariés dans le bassin rognacais à travers la réalisation de ce projet. Le prix proposé est de 300 000 €.

Au regard des éléments précédents, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette cession en faveur du Groupe LED 3 proposant un prix de 300 000 € net vendeur.

Il convient de procéder à cette cession par acte notarié.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la vente de la parcelle BO n°11, pour une superficie de 5 205 m² environ au bénéfice du Groupe LED 3 pour un prix de 300 000 € net vendeur,
- ▷ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir,
- ▷ De dire que l'acte de mutation ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- ▷ De dire que les recettes correspondantes à la vente seront inscrites au budget communal.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC 4 ABSTENTIONS (J. VIOLOT + A. EGEA + G. MICHELAS PROC C. LUCCHINI + C. LUCCHINI) ET 26 VOIX POUR.

M. Le Maire prend la parole :

« Mesdames, Messieurs, Mes chers amis,

Pour cette dernière séance du Conseil Municipal du mandat et pour conclure cette séance, permettez-moi d'adresser à l'ensemble de l'assemblée, un message d'estime et un message de reconnaissance. Durant six années intenses, le cœur de notre démocratie locale a battu dans cette salle d'honneur, qui a incarné en quelque sorte, la légitimité municipale. En démocratie, la première chose qui compte, c'est de tenir les engagements que l'on a pris. En 2008, avec mon équipe, nous avons été élus sur un projet que nous avons mis en œuvre malgré une conjoncture financière difficile qui a concentré toutes nos énergies. Alors on peut être pour ou contre les projets que nous avons menés. On peut les juger trop ambitieux ou on peut, au contraire, les juger trop modestes, mais personne ne peut dire que nous n'avons pas agi avec sincérité, et avec la volonté de répondre à l'intérêt communal. J'ai la conviction que nous avons

posé les fondations d'une cité plus moderne et plus réaliste face à l'avenir. J'ai la conviction que face à un contexte économique et financier particulièrement difficile, nos réponses ont été adaptées et justes, en n'augmentant pas, par exemple, la pression fiscale, en introduisant de l'équité dans notre politique tarifaire ou encore, en maintenant un endettement 0 pour ne pas obérer l'avenir. Mais la démocratie commande aussi d'élargir les espaces de liberté et de dialogue, et loin des caricatures, nous avons donné des pouvoirs renforcés aux conseillers municipaux : avec l'introduction notamment des questions écrites et orales et la non limitation du temps de parole. Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers de la Majorité, si je peux me tourner un instant vers vous, je voudrais vous dire que depuis 2008, votre confiance fut ma plus belle récompense. Issu de vos rangs, je mesure le prix de votre engagement ; vous n'avez jamais fait défaut malgré certaines attitudes d'une certaine frange de l'opposition dont on peut dire que, l'intransigeance ne fut pas la meilleure des conseillères. Mesdames, Messieurs, Nous allons maintenant nous retrouver sur le terrain pour le grand rendez-vous de la démocratie que sont les élections municipales. Permettez-moi simplement, en cet instant si singulier, de vous dire du fond du cœur : merci ! et de vous convier au verre de l'amitié. Merci à vous tous !!! »

LA SÉANCE EST LEVÉE A 19 HEURES 05.

La Secrétaire de Séance,
Sylvie GARCIA

Le Maire,
Jean-Pierre GUILLAUME